Envoyé en préfecture le 19/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le
ID : 056-200059830-20260219-26CM18FEV08-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU MORBIHAN

COMMUNE de Val d'Oust

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNE DE VAL D'OUST
Séance du Conseil du 18 février 2026

Convocation : 12 février 2026
L'an deux mil vingt-six, le mercredi 18 février 2026, le Conseil de la Commune de Val d'Oust, dûment et régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal de la mairie de Val d'Oust, sous la présidence de Mme Florence PRUNET, Maire.
Présents (20) : Mme AUGUSTE Carine - Mme BLANCHON Evelyne - M. BONNO Marcel - M. CHEDALEUX Arnaud - Mme DENOUAL Lydia - M. GABILLET Jannick - Mme GEFFROY Nathalie - M. GOUSSET Nicolas - Mme JAHIER Maryline – Mme JARRY Martine - M. LEBON Jean-Marie - Mme LEGUE Charlotte - Mme LE JOSSEC Marlène - M. MAHE Philippe - Mme MARGOUET Alexandra - M. MILLET Olivier - Mme PAPETA Nathalie - Mme PASQUIER Pierrette - Mme PRUNET Florence - M. VERONIQUE Jean-Louis.
Pouvoirs (3) : M. Pierre DANIEL ayant donné pouvoir à M. Janick GABILLET - M. Jean-Paul DUBOIS ayant donné pouvoir à M. Jean-Louis VERONIQUE - Mme SABOURDY Véronique ayant donné pouvoir à Mme Maryline JAHIER.
Absents (4) : M. Alain BIGOT – M. Alexandre BOSCHET - M. Thierry COAT - Mme amandine REVEL
Nombre de conseillers en exercice : 27
Présents : 20
Votants : 23
Secrétaire de séance (article 2121-15 du CGCT) : Mme Charlotte LEGUE
Le Quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

DEL_206_002_008_FINANCES_Fixation du prix des caveaux deux places

Madame le Maire rappelle que par délibération prise en date du 9 juin 2025, le Conseil a validé l'installation de 10 caveaux deux places dans le cimetière de La Chapelle Caro dans le but d'éviter que les allées ne soient endommagées lors de la venue de marbriers notamment et de proposer ainsi une solution « clés en mains ».
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment, ses articles L.2223.13 ;
Vu la loi n° 2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire,
VU le règlement intérieur du cimetière municipal de la Chapelle Caro ;
CONSIDÉRANT qu'il appartient au Conseil municipal de fixer les tarifs de vente de caveaux,
Il est proposé au Conseil de délibérer afin de :

- **FIXER** les tarifs de vente de caveaux deux places au prix de 1200 € TTC ;
- **DESIGNER** Madame le Maire pour mettre en œuvre cette délibération et signer tous documents nécessaires à son exécution.

Après avoir délibéré, il est procédé à un vote donnant les résultats suivants :

Présents : 20	Pour : 23	Majorité absolue : 12
Votants : 23	Contre : 0	Suffrages exprimés : 23
	Abstentions : 0	

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **FIXE** les tarifs de vente de caveaux deux places au prix de 1200 € TTC ;

Envoyé en préfecture le 19/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le
ID : 056-200059830-20260219-26CM18FEV08-DE

- **DESIGNE** Madame le Maire pour mettre en œuvre cette délibération et signer tous documents nécessaires à son exécution.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Val d'Oust, le 18 février 2026.

Madame Florence PRUNET,
Maire

Mairie de Val d'Oust
56 (Morbihan)

Madame Charlotte LEGUE,
Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux préalable par voie postale au siège de la Commune (1, rue Nationale, Le Roc Saint-André – 56460 VAL D'OUST) ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rennes par voie postale (3 contours Motte, CS 44416 – 35044 RENNES Cedex) ou par voie électronique (application télérecourscitoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication